

FLASH FLAVESCENCE DOREE 2019

TRAITEMENTS OBLIGATOIRES CONTRE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE SECTEUR DE POITOU CHARENTES

- Arrêté du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur.
- Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.
- Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets

La flavescence dorée est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Il est transmis par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles. Cette maladie est toujours très présente dans les vignobles. La lutte contre l'insecte vecteur et l'arrachage des vignes infectées sont aujourd'hui les seuls moyens de ralentir la progression de la maladie dans les vignes en place. La lutte doit être collective pour être efficace.

Dates des éclosions de *Scaphoïdeus titanus*

- le 16 mai en Charente

Sources : FREDON.

Les traitements obligatoires doivent être appliqués aux dates indiquées ci-dessous mais il est possible que pour certaines communes, il y ait de légères modifications : le cas échéant, il faudra se référer en priorité à la préconisation diffusée par la FREDON Poitou-Charentes.

Protection des insectes pollinisateurs :

Lorsque des plantes en fleurs ou en période de production d'exsudats se trouvent sous des arbres ou à l'intérieur d'une zone agricole utile destinés à être traités par des insecticides ou acaricides, leurs parties aériennes doivent être détruites ou rendues non attractives pour les abeilles avant le traitement.

Dates de traitement pour les départements de la Charente et de la Charente-Maritime

. Dates retenues dans le cas de l'utilisation de produits non autorisés en Agriculture Biologique

	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)
T 1 Larvicide	du 14 au 21 juin	du 14 au 21 juin	du 14 au 28 juin
T 2 Larvicide	À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, soit du 28 juin au 5 juillet	: À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, soit du 28 juin au 5 juillet	PAS DE T2
T 3 Adulticide	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne)	PAS de T3	Déclenchement possible pendant 4 semaines courant juillet-août suivant les résultats de piégeage d'adulte.

Pour les communes à 1+1 en piégeage : Merpins, Triac-Lautrait et Saint Maigrin, les viticulteurs seront avertis individuellement du dépassement de seuil et donc du déclenchement du T3 par les Chambres d'agriculture de Charente ou Charente-Maritime.

Dates retenues dans le cas de l'utilisation des pyréthrinés d'origine naturelle.

Attention : le piégeage ne s'applique pas aux utilisateurs de **pyréthrinés d'origine naturelle** : ces derniers, sur les zones ou communes à 3, 2+1 ou 2 effectuent 3 larvicides et sur les zones ou communes à 1+1, 2 larvicides avec des **pyréthrinés d'origine naturelle** sur leurs parcelles de vignes.

Nombre de traitement à réaliser avec des pyréthrinés d'origine naturelles	3 TRAITEMENTS		2 TRAITEMENTS
Classement des communes en nombre de traitements obligatoires	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)
T 1 Larvicide	du 14 au 21 juin	du 14 au 21 juin	du 14 au 21 juin
T 2 Larvicide	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement
T 3 Larvicide	8 à 10 jours après le 2 ^{ème} traitement	8 à 10 jours après le 2 ^{ème} traitement	PAS DE T3

NB : L'autorisation de mise sur le marché (AMM) prévoit 3 applications maximum.

Nombre de traitements obligatoires par commune pour chaque département

ATTENTION

Toutes les parcelles déclarées contaminées en 2018 et qui n'ont reçu aucun insecticide homologué contre la cicadelle de la flavescence dorée devront obligatoirement appliquer 3 traitements (2 larvicides et 1 adulticide) même si la commune sur laquelle elle se trouve est à 1+1 traitement.

Les **vignes mères de greffons et de porte-greffes** doivent obligatoirement recevoir **trois** traitements aux mêmes périodes que les vignes situées dans les secteurs à 3 traitements.

Contacts en Région :

SRAL : Thierry Aumonier 05 56 00 42 43 - 06 32 26 45 59
thierry.aumonier@agriculture.gouv.fr

Uriell Josselin 05 46 98 75 64
uriell.josselin@agriculture.gouv.fr

FREDON Poitou-Charentes : Laetitia Paulhac 09 77 02 33 38
laetitia.paulhac@fredonpc.fr

Département de la Charente

Liste des communes en zone de traitement avec le nombre de traitements les concernant

Angeac-Champagne	3	Les Métairies	3
Angeac-Charente	3	Mons	2
Anville	2	Montboyer	2
Baignes Ste Radegonde	3	Montchaude	3
Barbezieux St Hilaire	3	Montigné	3
Bardenac	3	Mosnac	3
Barret	3	Molidars	2
Bassac	2	Nercillac	3
Berneuil	2	Nonac	2
Bessac	2	Nonaville	2
Boisbreteau	2	Oriolles	2
Bonneuil	3	Passirac	3
Bouteville	3	Péreuil	3
Boutiers St Trojan	3	Poullignac	2
Bréville	3	Reignac	3
Brie s/s Chalais	3	Réparsac	3
Brossac	3	Rouillac	3
Champmillon	2	Graves St Amant	3
Chantillac	2	St Amant de Nouère	3
Chassors	3	St Brice	3
Chateaubernard	3	St Félix	3
	3	St Fort s/le Né	3
Cherves Richemont	3	St Laurent de Cognac	3
Chillac	2	St Laurent des Combes	3
Cognac	3	St Léger	2
Condéon	2	St Martial	3
Courbillac	3	Auge St Médard	3
Cressac St Genis	2	St Même les Carrières	3
Criteuil la Magdeleine	3	St Palais du Né	3
Curac	3	St Preuil	2
Echallat	3	Ste Sévère	3
Foussignac	3	St Simeux	3
Gensac la Pallue	3	Ste Souline	3
Genté	2	St Sulpice de Cognac	3
Gimeux	3	St Vallier	2
Gondeville	2	Salles de Barbezieux	3
Guimps	2	Salles d'Angles	3
Guizengeard	2	Sauvignac	3
Houlette	3	Segonzac	3
Javrezac	3	Sigogne	3
Juillac le Coq	3	Sonneville	3
Julienne	3	Touvérac	2
Lachaise	2	Touzac	3
Lagarde s/le Né	2	Triac Lautrait	1+1/0
Lignières Sonneville	3	Vaux Rouillac	3
Louzac St André	3	Verdille	2
Mainxe	3	Verrières	3
Mareuil	3	Vibrac	3
Mérignac	3	Vignolles	3
Merpins	1+1/0	Yviers	3
Mesnac	2		

Département de la Charente (suite)

Communes à 0 traitement

Aignes et Puyperoux	Combiers	Mainfonds	St Front
Aigre	Condac	Malaville	St Genis d'Hiersac
Ambérac	Coulgens	Mansle	St Germain de Montbron
Ambleville	Coulonges	Marcillac Lanville	St Gourson
Anais	Courcome	Marsac	St Groux
Angeduc	Courgeac	Marthon	St Laurent de Belzagot
Angoulême	Courlac	Médillac	St Médard de Barbezieux
Ars	La Couronne	Montbron	St Projet St Constant
Asnières s/Nouère		Montignac Charente	St Quentin de Chalais
Aubeville	Dignac	Montignac le Coq	St Romain
Aunac	Dirac	Montmoreau St Cybard	St Saturnin
Aussac Vadalle	Douzat	Mornac	St Séverin
Balzac	Ebréon	Mouthiers s/Boême	St Simon
Barbezières	Edon	Moutonneau	St Sornin
Bayers	Eraville	Nabinaud	St Yrieix s/ Charente
Bazac	Les Essards	Nanclars	Salles de Villefagnan
Bécheresse	Etriac	Nersac	Salles Lavalette
Bellon	Feuillage	Oradour	Sers
Bessé	Fléac	Orgedeuil	Sireuil
Bignac	Fleurac	Orival	Souffrignac
Birac	Fontclaireau	Pérignac	Souigné
Blanzac-Porcheresse	Fontenille		Soyaux
Blanzaguet St Cybard	Fouquebrune	Pillac	Le Tâtre
	Fouqueure	Plaizac	Torsac
Bonnes	Garat	Plassac Rouffiac	Tourriers
Bors de Montmoreau	Gardes le Pontaroux	Poursac	Touvre
Bors de Baignes	Genac	Pranzac	Trois Palis
Bouëx	Les Gours	Puymoyen	Tusson
Bourg Charente	Gourville	Raix	Valence
Brettes	Grassac	Rancogne	Vars
Brie	Gurat	Ranville Breuillaud	Vaux Lavalette
Brie /s Barbezieux	Hiersac	Rioux Martin	Ventouse
Bunzac	Jarnac	Rivières	Verteuil s/ Charente
Cellettes	Jauldes	La Rochette	Vervant
Chadurie	Juignac	Ronsenac	Vilhonneur
Chalais	Juillé	Rouffiac	Villebois Lavalette
Challignac	Jurignac	Rougnac	Villefagnan
Champagne Vigny	Ladiville	Rouillet St Estèphe	Villegats
	Lamérac	St Amant de Montmoreau	Villejésus
La Chapelle	Laprade	St Amant de Boixe	Villejoubert
Charmant	Lichères	St Amant de Bonnieure	Villognon
Charme	Ligne	St Angeau	Vindelle
Charras	Linars	St Aulais la Chapelle	Viville
Chatignac	Longré	St Avit	Vouharte
Chavenat	Lonnes	St Bonnet	Voulgézac
Chazelles	Lupsault	St Ciers s/Bonnieure	Vouthon
Chenommet	Luxé	Ste Colombe	Vouzan
Chenon	Magnac Lavalette Villars	St Eutrope	Xambes
Claix	Maine de Boixe	St Fraigne	Yrac et Malleyrand

Département de la Charente-Maritime

Liste des communes en zone de traitement avec le nombre de traitements les concernant

Agudelle	2	La Génétouze	3	St Fort s/Gironde	3
Allas Bocage	2	Givrezac	3	St Genis de Saintonge	3
Arces	3	Les Gonds	2	St Georges Antignac	3
Archiac	3	Gourvillette	3	St Georges des Coteaux	2
Aumagne	3	Grézac	2	St Germain de Lusignan	3
Authon Ebéon	2	Haimps	3	St Germain de Vibrac	3
Avy	2	Jarnac Champagne	2	St Germain du Seudre	2
Bagnizeau	3	Juicq	2	St Grégoire d'Ardennes	2
Ballans	3	Lonzac	2	St Hilaire de Villefranche	2
Barzan	3	Lorignac	2	St Hilaire du Bois	3
Beauvais s/Matha	2	Louznac	3	St Julien de l'Escap	2
Bercloux	2			St Léger	2
Berneuil	3	Macqueville	3	St Maigrin	1+1/0
Blanzac Les Matha	3	Massac	3	St Martial de Mirambeau	3
Bois	3	Matha	3	St Martin d'Ary	2
Boisredon	3	Mazerolles	2	St Martin de juillers	3
Bougneau	2	Meschers s/Gironde	2	St Maurice de Tavernole	2
Boutenac Touvent	2	Messac	2	Ste Môme	2
Bresdon	3	Meursac	3	St Ouen la Thene	2
Brie s/s Archiac	3	Migron	3	St Palais de Phiolin	3
Brie s/s Matha	3	Mirambeau	3	St Quantin de Rançanne	3
Brie s/s Mortagne	3	Moings	2	Ste Ramée	2
Brives s/Charente	2	Mons	3	St Romain de Benêt	2
Brizambourg	3	Montguyon	3	St Sauvant	3
La Brousse	3	Montils	3	St Seurin de Palenne	2
Burie	3	Montlieu la Garde	2	St Sever de Saintonge	3
Chamouillac	3	Montpellier de Médillan	3	St Simon de Bordes	2
Champagnolles	3	Mortagne s/Gironde	3	St Simon de Pellouaille	2
Chaniers	3	Mortiers	3	St Sorlin de Conac	3
La Chapelle des Pots	3	Mosnac s/Seugne	3	St Thomas de Conac	3
Chenac St Seurin d'Uzet	3	Neuillac	3	Saintes	2
Chérac	3	Neulles	3	Salignac de Mirambeau	3
Cherbonnières	3	Neuicq	3	Salignac s/Charente	3
Chermignac	2	Neuicq le Château	3	Sémillac	3
Clam	3	Nieul Les Saintes	2	Semoussac	3
Clion s/Seugne	3	Nieul le Virouil	3	Semussac	2
Colombiers	2	Orignolles	2	Le Seure	3
Consac	2	Ozillac	3	Siecq	3
Coulonges	2	Pérignac	3	Sonnac	3
Courcerac	3	Pessines	2	Soubran	3
Courcoury	3	Pons	2	Souméras	3
Courpignac	3	Port d'Envaux	2	Tanzac	2
Coux	3	Préguillac	3	Tesson	2
Cozes	2	Prignac	3	Thaims	3
Cravans	2	Rétaud	2	Thénac	3
Dompiere s/Charente	3	Rioux	2	Thézac	2
Ecoyeux	3	Rouffiac	3	Thors	3
Les Eglises d'Argenteuil	3	Rouffignac	3	Les Touches de Périgny	3
Epargnes	2	St Bonnet s/Gironde	3	Tugéras St Maurice	2
Fléac s/Seugne	2	St Bris des Bois	2	Vanzac	2
Floirac	3	St Césaire	3	Varaize	3
Fontaines d' Ozillac	3	St Ciers Champagne	2	Vénérand	2
Fontcouverte	3	St Ciers du Taillon	3	Villars en Pons	2
Gémozac	3	St Dizant du Gua	3	Villars les Bois	3
		St Eugène	3	Villexavier	2

Département de la Charente-Maritime (suite)

Communes à 0 traitement

Aigrefeuille d'Aunis	Courant	Moëze	St Mard
Aix	Courcelles	Montendre	Ste Marie de Ré
Allas Champagne	Courçon	Montroy	St Martial sur Né
Anais	Cram Chaban	Moragne	St Martial de Vitaterne
Angliers	Crazannes	Mornac s/Seudre	St Martin de Coux
Angoulins	Cressé	Le Mung	St Martin de Ré
Annepont	Croix Chapeau	Muron	St Médard
Annezay	La Croix Comtesse	Nachamps	St Médard d'Aunis
Antezant la Chapelle	Dampierre s/Boutonne	Nancras	St Nazaire s/Charente
Archingeay	Doeuil s/le Mignon	Nantillé	St Ouen d'Aunis
Ardillières	Dolus d'Oléron	Néré	St Palais de Négrignac
Ar en Ré	Dompierre s/Mer	Nieul s/Mer	St Palais s/Mer
Arthenac	Le Douhet	Nieulle s/Seudre	St Pardoult
Arvert	Echebrune	Les Nouillers	St Pierre d'Amilly
Asnières la Giraud	Echillais	Nuaille d'Aunis	St Pierre de Juillers
Aujac	Ecurat	Nuaille s/Boutonne	St Pierre de l'Isle
Aulnay	Les Eduts	Paillé	St Pierre d'Oléron
Balanzac	Esnandes	Péré	St Pierre du Palais
Ballon	Les Essards	Le Pin	St Porchaire
La Barde	Etaules	St Denis du Pin	Ste Radegonde
Bazauges	Expiremont	Pisany	St Romain s/Gironde
Beaugeay	Fenioux	Plassac	St Saturnin du Bois
Belluire	Ferrières	Plassay	St Sauveur d'Aunis
La Benate	La Flotte	Polignac	St Savinien
Benon	Fontaine Chalendray	Pommiers Moulons	St Séverin s/Boutonne
Bernay St Martin	Fontenet	Pont l'Abbé d'Arnoult	St Sigismond de Clermont
Beurlay	Forges	Pouillac	St Sornin
Bignay	Le Fouilloux	Poursay Garnaud	Ste Soulle
Biron	Fouras	Puilboreau	St Sulpice d'Arnoult
Le Bois Plage en Ré	La Frédière	Puy du Lac	St Sulpice de Royan
Bords	Geay	Puyravault	St Vaize
Boresse et Martron	Genouillé	Puyrolland	St Xandre
Boscammant	Germignac	Réaux	Saleignes
Bouhet	Gibourne	Rivedoux Plage	Salles s/Mer
Bourcefranc le Chapus	Le Gicq	Rochefort	Saujon
Bran	Grandjean	La Rochelle	Seigné
Breuil la Réorte	La Grève s/Mignon	Romegoux	Soubise
Breuillet	La Gripperie St Symphorien	Royan	Soulignonne
Breuil magne	Le Gua	Sablanceaux	Sousmoulins
Bussac sur charente	Le Gué d'Alléré	St Agnant	Surgères
Bussac Forêt	Guitinières	St Aigulin	Taillant
Cabariot	Hiers Brouage	St André de Lidon	Taillebourg
Celles	La Jard	St Augustin	Talmon sur Gironde
Cercoux	La Jarne	St Christophe	Ternant
Chadenac	La Jarrie Audouin	St Clément des Baleines	Thairé
Chaillevette	Jazennes	Ste Colombe	Le Thou
Chambon	Jonzac	St Coutant le Grand	Tonnay Boutonne
Champagnac	Jussas		Tonnay Charente
Champagne	Lagord	St Crépin	Torxe
Champdolent	Landes	St Cyr du Doret	Trizay
Chantemerle s/la Soie	Landrais	St Denis d'Oléron	La Vallée
Chartuzac	Léoville	St Dizant du Bois	Vandre
Le Chateau d'Oléron	Loire s/Nie	St Félix	Varzay
Chatelaillon Plage	Loix	St Froult	Vergné
Chatenet	Longèves	Ste Gemme	La Vergne
Le Chay	Loulay	St Georges de Didonne	Vérines
Chepniers	Lozay	St Georges d'Oléron	Vervant
Chervettes	Luchat	St Georges des Agoûts	Vibrac
Chevancaux	Lussac	St Georges du Bois	La Villedieu
Chives	Lussant	St Germain de Marencennes	Villemorin
Cierzac	Marennes	St Hippolyte	Villeneuve la Comtesse
Cire d'Aunis	Marignac	St Jean d'Angély	Villiers Couture
Clérac	Marsais	St Jean d'Angle	Vinax
La Clisse	Marsilly	St Jean de Liversay	Viollet
La Clotte	Les Mathes	St Just Luzac	Virson
Coivert	Mazeray	St Laurent de la Barrière	Voissay
Contre	Medis	St Laurent de la Prée	Vouhé
Corme Ecluse	Mégnac	Ste Lheurine	Port des Barques
Corme Royal	Meux	St Loup	La Brée les Bains
La Couarde s/Mer	Migré	St Mande s/Brédoire	